

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27.

DATE DE CONVOCATION : 24 février 2023.

PRÉSENTS : Marielle JEANNEAU, Dominique PIRMET, Françoise ABÉLARD, Daniel VALLET, Corinne HERVOUET, Ronan BERNARD, Sandrine DANIEL, Benoît MARIONNEAU, Christian MÉNARD, Catherine LEROY, Brian DUFFY, Laurence LIMON-DUPARCMEUR, Christine JAGU, Patricia MANGAUD, Jacques NUAUD, Thierry CREIS, Virginie HARSCOËT, Marie-Annick HERVOUET, Gérard GADAIS.

ABSENTS : Daniel MENGUY, excusé, qui a donné pouvoir à Corinne HERVOUET.
Frédéric FOUILLET, excusé, qui a donné pouvoir à Laurence LIMON-DUPARCMEUR.
Isabelle DAGORNE, excusée.
Stéphane SÉCHET, excusé.
Thierry SABOTIER, excusé.
Anne BUISSETTE-CAVALERA, excusée.
Estelle PIFFETEAU, excusée.

QUORUM : 14

Ordre du jour

Secrétaire de séance : Benoît MARIONNEAU.

Préambule :

- Installation de Marie-Annick Hervouet et Gérard Gadais.
- approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Débat d'orientation budgétairedélibération n° 1

B - Étude et vote des demandes de subventions associatives 2023délibération n° 2

C - Indemnités des élus.

↳ Etat récapitulatif des indemnités reçues information

D - Modification de la composition de la commission financesdélibération n° 3

2 - TRAVAUX - URBANISME.

A - Acquisition de la parcelle cadastrée section ZH n° 83p.

↳ Autorisation de signature d'un acte notarié avec la Fondation de la Providencedélibération n° 4

B - Acquisition de la parcelle cadastrée section ZH n° 84.

↳ Autorisation de signature d'un acte notarié avec Harmonie Habitatdélibération n° 5

C - Échange de parcelle avenue des Acacias.

↳ Déclassement d'une portion de l'avenue des Acaciasdélibération n° 6

↳ Autorisation de signature d'un acte notarié avec Mme Josnin-Flaviendélibération n° 7

D - Aménagement d'une liaison cyclable entre la route de Château-Thébaud et la route de Montbert.

↳ Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux.....délibération n° 8

3 - QUESTIONS DIVERSES.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 03.

Secrétaire de séance : Benoît Marionneau.

Préambule :

▪ Installation de Marie-Annick Hervouet et Gérard Gadais.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Stéphanie Ruetsy a démissionné de son poste de 3^{ème} adjointe du Conseil municipal, par courrier en date du 25 octobre 2022. Cette démission a été acceptée par le Préfet par courrier en date du 26 octobre 2022, reçu en mairie le 7 novembre 2022. La suivante de la liste, Madame Marie-Annick Hervouet a été contactée pour occuper le siège vacant et a accepté cette proposition.

Mme Marie-Annick Hervouet est donc installée à compter de ce jour dans sa fonction de conseillère municipale.

M. le Maire rappelle également à l'assemblée la démission de M. Frédéric L'Hostis, le 30 décembre 2022. Le suivant de la liste, M. Gérard Gadais a été contacté pour occuper le siège vacant et a accepté cette proposition.

M. Gérard Gadais est donc installé à compter de ce jour dans sa fonction de conseiller municipal.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le DOB (débat d'orientation budgétaire) est inscrit dans la loi A.T.R. (loi n° 92 - 125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République) et est notamment obligatoire pour les Communes de plus de 3 500 habitants.

Sur la base d'une note spécifique détaillée, le Conseil doit débattre sur :

- l'évolution de la situation financière de la collectivité au regard du contexte économique national et international,
- la stratégie financière de la collectivité,
- les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat fait l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Cette délibération n'a toutefois pas de caractère décisionnel.

Le rapport d'orientation budgétaire synthétise notamment les principales opérations d'investissement proposées par le bureau municipal et présentées à la Commission finances, pour l'année 2023 :

Dépenses d'investissement	2023	Observations
Communication - commerces	10 000,00 € 5 000,00 €	Panneau lumineux Stands parapluie
Enfance	25 000,00 € 25 000,00 € 6 000,00 € 3 000,00 € 1 821,00 € 5 000,00 € 10 000,00 € 3 954,00 €	Travaux Maison des enfants (inspection sanitaire) Mobilier pour nouveaux locaux Maison des enfants Maison des enfants - travaux respect normes Espace inclusif élémentaires Maison des enfants Réseau + sauvegarde informatique Maison des enfants Chalet extérieur Maison des enfants Rideaux restaurant scolaire Système nettoyage eau ozonée

Dépenses d'investissement	2023	Observations
	1 500,00 €	Matériel restaurant scolaire (aspirateur pro)
	1 500,00 €	Matériel école (plan à langer, bacs, aspirateur)
	5 000,00 €	Photocopieur couleur école
	600,00 €	Mobilier école
	1 400,00 €	Manuels école
	900,00 €	Motricité E.P.S. école
	400,00 €	Appareil photos école
	1 900,00 €	Matériel éducatif école
	5 000,00 €	Opération permis vélo école (vélo, signalisation...)
Voirie - réseaux divers	200 000,00 €	Parking des Tanneries et rue du moulin Reuzard
	25 000,00 €	Appuis et abri-vélos (mairie, abribus)
	15 000,00 €	Marquages rue des Coteaux
	15 000,00 €	Marquages rue de la Chapelle
	6 200,00 €	Gabions
	70 000,00 €	V.R.D. parkings ombrières et déplacement marché
	90 000,00 €	Éclairage public
	160 000,00 €	Chemin de la Distillerie - La Censive
	180 000,00 €	Parking cars collège privé, démolition, éclairage, acquisition foncière
	45 000,00 €	Création d'écluses (villages de la Basse-Chaise...)
	12 000,00 €	Colombarium
	12 000,00 €	Plantations d'arbres
	12 000,00 €	Stationnement parc du plessis
30 000,00 €	Signalisation horizontale et verticale	
Sports	250 000,00 €	Agrandissement boulodrome
	5 000,00 €	Porte vestiaires de football
	2 000,00 €	Achat équipements divers pour sport et événements
	25 000,00 €	Modification éclairage salle de tennis de table
	8 000,00 €	Bancs et tables en béton parc Avril et parc du Plessis
	2 000,00 €	Ballon d'eau chaude espace des Richardières
1 500,00 €	Coffre de rangement espace des Richardières	
Culture	2 500,00 €	Achat nouvelles illuminations de Noël
	3 000,00 €	Décoration pour le Marché de Noël
	7 000,00 €	Éclairage scène des ajoncs, rambarde, rideaux
Travaux bâtiments	125 000,00 €	Récupération E.P., aire de lavage, portail, sécurisation du Centre technique municipal
	450 000,00 €	Réhabilitation et transformation Presbytère
	400 000,00 €	Aménagement nouvel espace jeunes, sécurisation salle de tennis de table, création bar
	100 000,00 €	Modification installation chauffage de l'église
	50 000,00 €	Sanitaires parc du Plessis
	15 000,00 €	Cour et grillage maison des enfants
	250 000,00 €	Travaux d'agrandissement de la Maison des enfants
	90 000,00 €	Pose de panneaux photovoltaïques Maison des enfants
	30 000,00 €	Création d'un îlot de fraîcheur école
10 000,00 €	Sécurisation local informatique école	
60 000,00 €	Vidéoprotection centre technique et entrées bourg	
Matériel services techniques	5 000,00 €	Matériel divers (taille haie, caisses outils...)
	30 000,00 €	Acquisition d'un camion
	10 000,00 €	Acquisition d'une autolaveuse
	25 000,00 €	Ajout d'un plancher pour stockage
	8 000,00 €	Acquisition d'une seconde benne pour le camion
	5 000,00 €	Acquisition d'une remorque ganivelles
3 000,00 €	Acquisition d'un ensemble pneu - jantes tracteur	
Mairie	1 000,00 €	Matériel police municipale (bâton, menottes, coffre)
	3 500,00 €	Doubles écrans 29 pouces
	1 200,00 €	Écran retour salle du Conseil
	2 000,00 €	Acquisition d'un ordinateur portable
	4 200,00 €	Mise à jour du serveur vers Windows 2022
	2 500,00 €	Lave-linge mairie

Dépenses d'investissement	2023	Observations
16 - Remboursement d'emprunts	645 860,00 €	
TOTAL (hors restes à réaliser)	3 617 435,00 €	

J. Nuaud remercie la Commission pour ce travail intéressant. Le programme d'investissement est ambitieux mais on n'y retrouve pas de traces de travaux à réaliser suite au diagnostic des bâtiments par le technicien du Conseil en énergie partagé. Il serait par ailleurs intéressant d'aborder la problématique de l'eau, par exemple en prévoyant des aménagements pour récupérer les eaux de pluie et éviter ainsi le gaspillage, notamment sur le terrain de football.

J. Nuaud aimerait par ailleurs qu'un budget participatif citoyen soit proposé pour que chacun puisse s'investir dans des projets collectifs.

J. Nuaud s'inquiète également pour l'autofinancement pour les années à venir si aucune vente de terrain n'est réalisée, même si a contrario, il est toujours possible que de bonnes nouvelles arrivent au niveau des recettes.

Pour finir, le projet ne semble avoir que peu d'ambitions culturelles. L'année 2023 serait l'occasion de renforcer les animations sur le terrain du Plessis, par exemple en investissant dans des structures d'accueil du public.

D. Vallet précise à ce sujet que toutes les animations de l'année passée sont reconduites. En ce qui concerne les structures d'accueil, il s'agit d'un autre débat dans la mesure où les investissements seraient d'un coût très important pour la collectivité.

R. Bernard ajoute qu'il est tout à fait possible de faire remonter des idées au sein de la Commission Culture pour qu'elles soient étudiées.

M. le Maire confirme que les propositions du Conseil en énergie partagé n'apparaissent effectivement pas sur une ligne comptable. Des dépenses pourront être ajoutées au fil de l'eau dès que des chiffrages auront été remis.

En ce qui concerne les économies d'eau, les premières actions vont être réalisées en 2023 sur le Centre technique municipal par la pose d'une cuve de récupération des eaux pluviales de 30 m³ destinée à alimenter ensuite une aire de lavage. La consommation d'eau a par ailleurs fortement diminué depuis la création du terrain synthétique.

Le projet de budget participatif citoyen n'est pas à l'ordre du jour.

Le budget culturel de la Commune est un des plus forts, en fonctionnement, comparativement à celui des communes voisines. M. le Maire fait aussi savoir qu'il souhaite conserver le côté champêtre du Parc du Plessis et qu'il n'est donc pas favorable à la construction de structures d'accueil.

Pour finir, M. le Maire se montre rassurant sur l'autofinancement. Son niveau est maintenu en partie grâce à l'augmentation des impôts, ce qui permet d'éviter l'effet ciseau entre dépenses et recettes.

T. Creis se pose la question de l'affectation des achats de décorations et d'illuminations de Noël dans le budget culture. Ces achats relèvent plus selon lui de la communication.

R. Bernard précise qu'il ne s'agit pas d'actions de communication. Les dépenses sont réellement liées au marché de Noël et à ce moment festif de fin d'année.

En conclusion, M. le Maire fait remarquer que la collectivité conserve toutes ses capacités financières avec un endettement très faible et une capacité de désendettement de seulement 2,3 ans, une nouvelle fois en baisse. Le programme d'investissement, très maîtrisé, la hausse raisonnée du taux de taxe sur le foncier bâti à laquelle s'ajoute la revalorisation des bases décidée par l'État, permettent de conserver un autofinancement très intéressant. Les prévisions prudentes sont normales dans un contexte international aussi compliqué. Selon M. le Maire, le budget 2023 sera très sécurisant et peu inquiétant. Il ne s'agit de plus que de prévisions.

La collectivité devrait pouvoir continuer à ne pas trop solliciter les citoyens lors des prochaines années, surtout si l'environnement international s'améliore.

Le budget primitif sera voté lors de la prochaine réunion prévue le 30 mars.

Le Conseil prend acte à l'unanimité de la tenue du débat.

B - Étude et vote des demandes de subventions associatives 2023.

Comme chaque année, l'assemblée doit se prononcer sur le montant des subventions qui seront attribuées aux associations locales au cours de l'année 2023.

D. Vallet présente un tableau synthétisant les propositions de la Commission finances et précise que, pour tenir compte de l'inflation, toutes les aides ont été revalorisées de + 6 %.

B. Marionneau précise que certaines différences peuvent provenir de l'origine géographique des adhérents, dans la mesure où la commune ne subventionne que les aigrefeuillais.

D. Vallet rappelle que la subvention demandée par le collectif Mme Suzie Productions (4 000 €) n'est pas intégrée dans le tableau. Elle fera l'objet d'une délibération spécifique courant mai.

Le tableau des subventions est adopté à l'unanimité.

C - Indemnités des élus.

↳ Etat récapitulatif des indemnités reçues.

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ont créé les articles L. 2123-24-1-1, L. 3123-19-2-1, L. 4135-19-2 et L. 5211-12-1 au sein du Code général des collectivités territoriales, pour instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ces articles précisent que chaque année, ces établissements et collectivités territoriales doivent établir un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant, au titre de tout mandat et de toutes fonctions liées à un mandat local exercées en leur sein ou dans toute autre structure (y compris les syndicats et sociétés locales).

Pour la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, cet état récapitulatif pour l'année 2022 est à retrouver ci-dessous.

INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS EN 2022

(montants bruts annuels)

Prénom	Nom	Commune	Communauté d'Agglomération	Syndicat d'alimentation en eau potable
Françoise	ABÉLARD	1 637,13 €		
Ronan	BERNARD	9 868,98 €		
Anne	BUISETTE	- €	854,82 €	
Jean-Guy	CORNU	30 037,08 €	32 967,24 €	8 270,40 €
Thierry	CREIS	498,66 €		
Isabelle	DAGORNE	163,36 €		
Sandrine	DANIEL	9 868,98 €		
Brian	DUFFY	- €		
Frédéric	FOUILLET	498,66 €		
Virginie	HARSCOËT	498,66 €		
Corinne	HERVOUET	9 868,98 €		
Christine	JAGU	498,66 €		
Marielle	JEANNEAU	9 868,98 €	854,82 €	
Catherine	LEROY	2 561,88 €		
Frédéric	L'HOSTIS	163,36 €		
Laurence	LIMON-DUPARCMEUR	498,66 €		
Patricia	MANGAUD	941,26 €		
Benoît	MARIONNEAU	9 868,98 €		
Christian	MENARD	498,66 €		
Daniel	MENGUY	2 561,88 €		
Jacques	NUAUD	498,66 €		
Estelle	PIFFETEAU	- €		
Dominique	PIRMET	9 868,98 €	854,82 €	
Stéphanie	RUETSY	7 586,91 €		
Thierry	SABOTIER	498,66 €		
Stéphane	SÉCHET	204,20 €		
Daniel	VALLET	9 868,98 €		

D - Modification de la composition de la commission finances.

Suite aux deux démissions de Stéphanie Ruetsy et de Frédéric L'Hostis, anciens membres de la liste majoritaire, il est proposé à l'assemblée de les remplacer par deux autres élus au sein de la commission finances.

Il est rappelé d'une part que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux et, d'autre part, que si seulement deux candidats de la liste majoritaire se présentent pour ces deux remplacements, le vote de l'assemblée n'est pas indispensable et les candidats sont désignés de plein droit.

Se portent candidates à l'élection :

- Madame Marielle JEANNEAU (liste majoritaire)
- Madame Françoise ABÉLARD (liste majoritaire).

Madame Marielle JEANNEAU et Madame Françoise ABÉLARD sont désignées membres de la commission finances.

Celle-ci est désormais composée de : Daniel VALLET, Marielle JEANNEAU, Françoise ABÉLARD, Catherine LEROY, Brian DUFFY et Jacques NUAUD.

2 - TRAVAUX - URBANISME.

A - Acquisition de la parcelle cadastrée section ZH n° 83p.

- ✎ Autorisation de signature d'un acte notarié avec la Fondation de la Providence.

Afin de sécuriser la circulation et le stationnement des cars qui desservent le collège Notre-Dame la Maine, il est proposé à l'assemblée d'étudier l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZH n° 83p pour une surface de 859 m², pour une valeur de 20 000 €, hors coût de démolition.

Une fois le préau démolí, la collectivité pourra aménager un parking réservé aux cars scolaires ainsi qu'une liaison routière entre l'avenue des Acacias et la rue des Écoles.

À l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié correspondant.



B - Acquisition de la parcelle cadastrée section ZH n° 84.

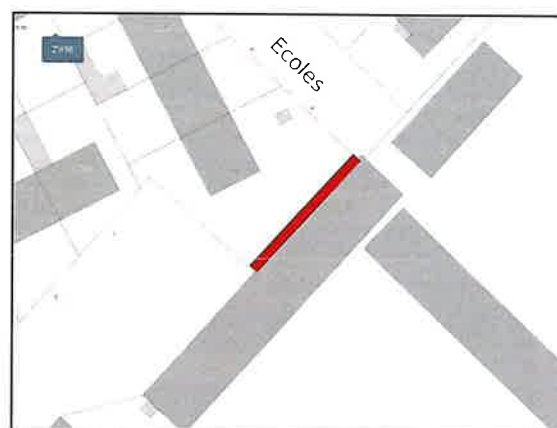
- ✎ Autorisation de signature d'un acte notarié avec Harmonie Habitat.

Afin de pouvoir créer cette liaison routière, il conviendrait d'acquérir également la parcelle cadastrée section ZH n° 84, d'une superficie de 25 m², appartenant au bailleur social Harmonie Habitat.

Cette parcelle sert aujourd'hui de venelle entre l'avenue des Acacias et la rue des Écoles.

Cette acquisition est proposée au prix de l'euro symbolique.

À l'unanimité, l'assemblée valide la signature de l'acte notarié par Monsieur le Maire.



C - Échange de parcelle avenue des Acacias.

- ✎ Déclassement d'une portion de l'avenue des Acacias.

Afin de permettre sa vente, il est proposé à l'assemblée d'étudier le déclassement d'une portion du domaine public communal de l'avenue des Acacias selon le plan ci-dessous (parcelle orange).

Ce déclassement ne remettant pas en cause l'accès aux propriétés voisines, il est proposé qu'il soit opéré par simple délibération, sans enquête publique.

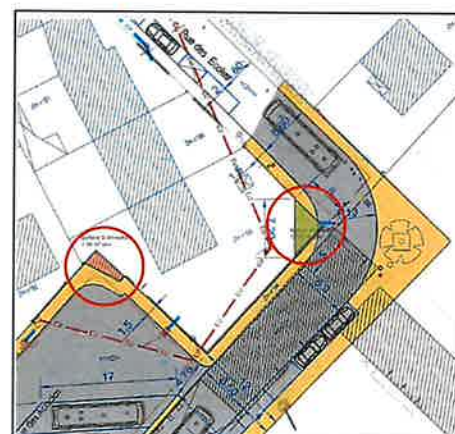
À l'unanimité, le Conseil accepte le déclassement d'environ 7,5 m² de l'avenue des Acacias.

- ✎ Autorisation de signature d'un acte notarié avec Mme Josnin-Flavien.

Afin de permettre la giration des cars en entrée de la rue des Écoles ainsi que l'aménagement d'un trottoir, il est proposé à l'assemblée d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section ZH n° 85 (en vert sur le plan ci-contre).

Cette acquisition se fera via un échange, sans soulte, avec la portion déclassée de l'avenue des Acacias, pour un montant de 400 €, France Domaine ayant estimé la valeur de ces biens à 40 € le mètre carré.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer l'acte notarié correspondant.



D - Aménagement d'une liaison cyclable entre la route de Château-Thébaud et la route de Montbert.

↳ Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux.

M. le Maire fait savoir qu'en cours de chantier, il est apparu nécessaire d'adapter le programme des travaux de la manière suivante :

- renforcement de talus (enrochements),
- allongement de canalisations d'eaux pluviales,
- ajout de barrières bois de sécurité,
- ajout de mobilier urbain.

Ces travaux complémentaires entraînent une augmentation du montant global de l'opération de 10 498,66 € T.T.C., ce qui porte le montant du marché signé avec l'entreprise Aubron-Méchineau à 245 511,48 € T.T.C.

Conformément à la convention signée, la Communauté d'Agglomération de Clisson, Sèvre et Maine prendra en charge environ 80 % de cet avenant.

La signature de cet avenant est acceptée à l'unanimité.

3 - QUESTIONS DIVERSES.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

1. *Marchés signés.*

- *Acquisition de fournitures d'entretien : 146,47 € T.T.C. pour l'espace des Richardières, 393,80 € T.T.C. pour la maison des enfants, 404,81 € T.T.C. pour le restaurant scolaire, 674,58 € T.T.C. pour l'école publique (Deslandes - nouveau marché de fournitures),*
- *confection de stickers avec le nouveau logo de la Commune pour l'ensemble des véhicules : 170,40 € T.T.C. (Imprimerie 2000),*
- *fourniture et pose d'un panneau indiquant les nouveaux horaires du parking Gustave-Roch en zone bleue : 153 € T.T.C. (Esvia),*
- *remplacement de potelets bois accidentés rue des Coteaux : 881,28 € T.T.C. (Esvia),*
- *fleurissement de printemps (uniquement les fleurs) : 1 411,30 € T.T.C. et 1 969,63 € T.T.C. pour les SIFUS (Le Val Fleuri),*
- *fleurissement massifs de fleurs : 1 293,93 € T.T.C. (La Ferme du Val Fleuri),*
- *fourniture de terreau pour le fleurissement : 458,74 € T.T.C. (La Ferme du Val Fleuri),*
- *fleurissement du rond-point de la mairie : 282,35 € T.T.C. (La Ferme du Val Fleuri),*
- *fourniture complémentaire de lierre pour les massifs des feux tricolores : 214,50 € T.T.C. (Val Fleuri),*
- *fourniture d'un extincteur pour le modulaire du service enfance et de plans d'intervention à jour pour l'école publique (suite à visite de sécurité) : 453,60 € T.T.C. (Extincteurs Nantais),*
- *réparation de l'autolaveuse de l'espace des Richardières : 441,59 € T.T.C. (Hako),*
- *réparation des 2 aspirateurs de la maison des enfants (flexibles, tubes, embouts, brosses) et de l'aspirateur du restaurant scolaire (flexible) : 128,57 € (Atlantique Électro Services),*
- *reliures obligatoires de 12 registres récents de délibérations et d'arrêtés : 995,52 € T.T.C. (France Reliure),*
- *acquisition de panneaux de signalisation pour les écluses provisoires prévues à la Basse-Chaise et à la Haute-Poterie : 3 206,88 € T.T.C. (Esvia),*
- *remplacement du poste de soudure de l'atelier hors service et non réparable : 545,30 € T.T.C. (Champion),*
- *fourniture de dalles podotactiles pour réparation d'un escalier près du restaurant scolaire : 423,50 € T.T.C. (Esvia),*
- *remplacement du combi système (taille haie avec manche pour tailler en hauteur) hors d'usage : 1 666,26 € T.T.C. (Équip Jardin Atlantic),*
- *acquisition de carburant pour motorisation 2 temps pour les services techniques (besoin pour 2 ans) : 2 268,00 € T.T.C. (Sud Loire Motoculture),*
- *acquisition de fournitures administratives diverses : 331,98 € T.T.C. (Frimaudeau),*
- *modification d'un abonnement téléphonique de mobile pour réception des M.M.S. : 19,90 € T.T.C. (Easelyo),*
- *acquisition d'un lave-linge pour la mairie : 2 340 € T.T.C. (Rexel),*
- *travaux supplémentaires pour le futur site du marché (tranchée commune pour fourreaux, regard, chambres) : 3 178,98 € T.T.C. (Baudry T.P.),*
- *acquisition de matériel pédagogique divers pour l'accueil périscolaire : 102,25 € T.T.C. (Frimaudeau),*
- *acquisition d'un meuble à langer pour l'accueil périscolaire : 390,07 € T.T.C. (Wesco),*
- *acquisition d'une paire de chaussures sécurisée pour le restaurant scolaire : 64,42 € T.T.C. (Actuelvet),*
- *abonnements divers pour la bibliothèque : 204 € T.T.C. (Bayard),*
- *adhésion du C.C.A.S. à l'UNCCAS (conseils techniques et publications) : 0,034 € par habitant (UNCCAS),*
- *acquisition de drapeaux pour la mairie (remplacement des anciens drapeaux abimés) : 412,67 € T.T.C. (Fabrègue),*

- fourniture d'un panneau « interdiction de stationner devant la salle municipale » : 238,68 € T.T.C. (Esvia),
- lutte contre le frelon asiatique 2023 (destruction des nids) : cotisation annuelle de 325 € (Polleniz),
- maintenance de l'installation de sécurité incendie de l'espace des Richardières : cotisation annuelle de 1 173,60 € T.T.C. (Tifali) - contrat d'un an renouvelable,
- pose d'un nouveau candélabre rue de Versailles : 1 041,81 € net (T.E. 44),
- remplacement d'un mat du parking du collège Andrée-Chedid : 1 263,15 € net (T.E. 44),
- remplacement d'une lanterne sur le parking du collège Andrée-Chedid : 679,26 € net (T.E. 44),
- remplacement d'une lanterne impasse des Pâquerettes : 679,26 € net (T.E. 44),
- contrat de suivi hygiène sur surface du restaurant scolaire : 270,18 € T.T.C. (Inovalys),
- acquisition de fournitures pour l'aspirateur Kobold de la mairie : 136 € T.T.C. (Vorwerk),
- acquisition de 2 cercles de basket avec filet : 241,20 € T.T.C. (Hexa Concept),
- acquisition d'un coffre-fort : 451,80 € T.T.C. (Bruneau),
- extension du réseau d'éclairage public avenue des Acacias pour le futur parking des cars du collège : participation financière de 15 030,46 € T.T.C. à verser à Territoire d'Énergie 44,
- fourniture de 4 pneus pour le tracteur, compatibles terrain de football et route : 3 094,80 € T.T.C. (équip'jardin Atlantic),
- acquisition d'un camion pour les services techniques : 29 880 € T.T.C. (Mouzellon Poids Lourds),
- acquisition de 10 pinces ramasse déchets pour l'action de parentalité du 11 mars : 201,77 € T.T.C. (Voussert),
- conférence « la Scandinavie à Vélo » à la bibliothèque : 100 € T.T.C. (Chap'aventure).

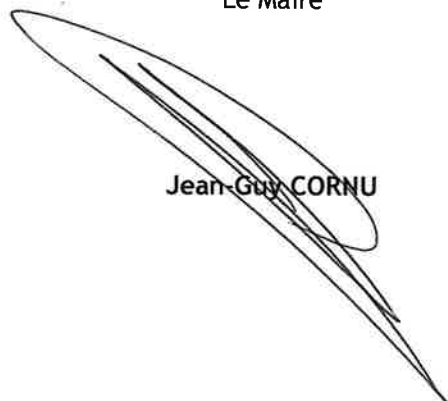
2. Déclarations d'intention d'aliéner.

Dossier	Date de dépôt	Date de décision	Adresse du terrain	Propriétaire
23A0001	06/01/2023	17/01/2023	14 rue des Bruyères (habitation)	M. et Mme DOUILLON
23A0002	16/01/2023	24/01/2023	16 Le Haut-Coin (habitation)	M. Jean-Michel DOUILLARD
23A0003	26/01/2023	02/02/2023	12 rue des Coteaux (habitation)	Mme Marie-Laure GAZZURELLI
23A0004	30/01/2023	02/02/2023	10 Le Haut-Coin (habitation)	M. Marcel BACHELIER
23A0005	07/02/2023	15/02/2023	La Trelitière (garage)	M. et Mme DELHOMMEAU

M. le Maire lève la séance à 20 h 20.

Le Maire

Jean-Guy CORNU



Le Secrétaire de séance

Benoît MARIONNEAU

